







1<sup>re</sup> édition grand in-8 en un volume, épuisée avant que l'auteur ait pu la terminer, prouvent mieux que tous les éloges l'utilité d'un ouvrage qui s'adresse particulièrement aujourd'hui, à raison des améliorations qui en font un livre nouveau, aux magistrats, aux administrateurs et surtout aux officiers ministériels. Il leur paraîtra commode, en effet, d'avoir sur leur bureau tous nos Codes, y compris le Code rural et ceux de la chasse et de la pêche, réunis en un seul volume, dans lequel ils sont sûrs de trouver la doctrine résumée sous chaque article et toutes les questions de principe tranchées par des arrêts rapportés textuellement ou analysés, de manière à constater fidèlement le dernier état de la jurisprudence. Une table alphabétique qui rend toutes les recherches faciles, termine l'ouvrage.

Commerce et industrie.

Nous recommandons aux personnes économes le véritable MAKINSTOSH de Londres, à 70 francs, qui se trouve dans les magasins de M. Sasia, tailleur, rue Neuve-des-Petits-Champs, 39, au premier. On y remarquera encore un choix considérable de paletots en drap vigogne ou en camelot imperméable, doublés en entier de fourrures, dans les prix de 90 à 100 fr., de burnous et de mascarans en drap fourré très riche de 100 à 120 fr.; des robes de chambre de la première nouveauté et les draps des meilleures fabriques françaises.

Il faut que les bons paient pour les mauvais. Les tailleurs, par suite des chances auxquelles ils s'exposent, sont en général forcés de mettre cette maxime en application; de là le prix élevé des objets d'habillement. M. SESQUÈS, tailleur, rue Neuve-des-Petits-Champs, 15, a compris qu'en choisissant avec prudence ses clients et qu'en se mettant à l'abri de toutes pertes, il pouvait fixer ses prix bien au-dessous de ceux de ses confrères, forcés souvent, comme nous le disions, de faire payer les bons pour les mauvais.

Hygiène et Médecine.

— NOUVELLE ALIMENTATION. — En médecine il faut des faits et non des raisonnements; aussi nous bornerons-nous à citer les attestations des médecins qui ont employé le Kaïffa d'Orient et qui s'expriment ainsi :

Je soussigné, docteur en médecine de Paris, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de la Société de médecine et de celle des Sciences physiques et chimiques de Paris, certifie avoir reconnu dans l'usage du Kaïffa, que j'ai ordonné à mes malades, une substance alimentaire analeptique fort agréable, digne d'être recommandée aux convalescents dans le cas d'épuisement. Paris, ce 14 janvier 1833. Signé FAUVERGE. Vu par nous, maire du deuxième arrondissement de Paris, pour légalisation de la signature de M. Fauverge, apposée ci-dessus. Paris, ce 15 janvier 1833. Signé BERGER, maire.

Je soussigné, docteur en médecine, professeur d'accouchement, de maladies des femmes et des enfants, chirurgien-major des armées, membre de la Société médico-philantropique, des Sciences physiques et chimiques, de l'Athénée médical, certifie qu'ayant eu occasion de faire usage du Kaïffa, et l'ayant conseillé à plusieurs convalescents, je regarde cette substance comme un très bon nutritif, et de très facile digestion. Paris, ce 2 janvier 1833. Signé L. COLOMBE, docteur.

Je soussigné, docteur en médecine, médecin de l'hospice temporaire de Picpus, médecin du bureau de charité, et de la commission de salubrité du 8<sup>e</sup> arrondissement, professeur de thérapeutique et de matière médicale, ancien chef de clinique à l'hospice de la Faculté de médecine, membre de la Société d'émulation de Paris, certifie que le KAÏFFA est un excellent nutritif aromatique et mucilagineux pour activer la convalescence. Cet aliment médicamenteux excite d'une manière heureuse les forces digestives lorsqu'elles sont dans un état de débilité complète. Paris, le 4 janvier 1833. Signé, PATRUX, docteur. Vu par nous, maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, pour légalisation de la signature de M. Patrux, Paris, le 17 janvier 1833. Ravat, adjoint.

Le prix du Kaïffa est de 4 fr., et six flacons 21 fr. en les prenant à Paris. On peut recevoir franco six flacons pour 24 fr. en s'adressant par lettres affranchies à M. TRABLIT, entrepreneur général. Il est bien nécessaire de se défier des contrefaçons qui ont eu lieu dans certaines villes de France.

On délivre gratis un ouvrage intitulé: Conseils aux gens du monde sur l'art de conserver la Vie et la Santé et sur le Régime des femmes, des enfants et des vétéralinaires. Brochure in-8<sup>e</sup>, par un docteur-médecin de la Faculté de Paris.

Les dépôts de province ayant été supprimés, MM. les pharmaciens devront s'adresser aux droguistes de Paris, qui leur livreront le Kaïffa avec la remise d'usage. Dépôt chez MM. Trablit et C<sup>e</sup>, pharmaciens, rue Jean-Jacques-Rousseau, 21, (Ecrire franco).

Avis divers.

AVIS. MM. les actionnaires de la SOCIÉTÉ OENOPILE sont prévenus que les intérêts et dividendes de leurs actions pour l'année 1840 sont payés, à partir du 15 février courant, au siège de la société, rue Montmartre, 171.

— La compagnie du chemin de fer de Paris à Saint-Germain rappelle à ses actionnaires que l'assemblée générale annuelle doit avoir lieu le 1<sup>er</sup> mars prochain, et que pour en faire partie il faut avoir déposé vingt actions au moins à la caisse de la société, rue de Tivoli, 16. Les dépôts doivent être faits le 13 février au plus tard.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, Lorsque le feu s'est manifesté dans ma fabrique de cordages, située à Montvilliers, malgré la promptitude des secours, on ne put empêcher que l'incendie ne causât de grands dommages. La compagnie la SALAMANDRE, à laquelle j'étais assuré, s'empressa aussitôt qu'elle fut informée, d'envoyer sur les lieux un de ses inspecteurs, et je dois à la vérité comme à la justice de déclarer publiquement que, malgré des oppositions propres à reculer une conclusion, cette compagnie a hâté le règlement de ce sinistre avec la plus grande loyauté, et payé immédiatement une indemnité de trente mille francs.

J'en adresse en particulier à M. P. Massieu, son représentant au Havre, mes remerciements bien sincères.

Veillez, je vous prie, Monsieur le rédacteur, insérer la présente dans un de vos plus prochains numéros.

J'ai l'honneur, etc. Montvilliers, le 2 février 1841.

KNOBAUCH ROOS.

LIBRAIRIES DE JURISPRUDENCE de VIDEOQ et THOREL, éditeurs, place du Panthéon, près la Faculté de droit de Paris.

ROGRON. — CODES FRANÇAIS EXPLIQUÉS

Par leurs motifs, par des exemples et par la jurisprudence, suivis de Formulaires.

DEUXIÈME ÉDITION, augmentée de tous les ARRÊTS PRINCIPES rendus jusqu'à ce jour et de l'explication de toutes les LOIS NOUVELLES qui ont MODIFIÉ CES CODES. — UN VOLUME GRAND IN-8, A DEUX COLONNES, contenant la matière de VINGT VOLUMES IN-8 ORDINAIRES. — Prix : 35 fr. — LES MÊMES CODES, format in-18, se vendent séparément, savoir : CODE CIVIL, 11<sup>e</sup> édition, 1 volume, 9 fr. — CODES DE PROCÉDURE, 7<sup>e</sup> édition, 1 volume, 9 fr. — CODE DE COMMERCE, 6<sup>e</sup> édition, 1 volume, 7 fr. — CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE ET PÉNALE, 3<sup>e</sup> édition, 2 volumes, 15 fr. — CODES FORESTIER, de la PÊCHE, de la CHASSE et RURAL, 1 volume, 8 fr. — NOTA. On peut se procurer le Catalogue de ces LIBRAIRIES en faisant la demande franco.

NOUVELLES IMPRESSIONS DE VOYAGE MIDI DE LA FRANCE, PAR ALEX. DUMAS. 3 vol. in-8, 22 fr. En vente chez Dumont.

CAPSULES de MOTÈTES Médaille d'honneur à l'auteur. Au Baume de COPAHU, pur, liquide, sans odeur ni saveur, Seules brevetées par ordonnances du Roi et approuvées par l'Académie royale de Médecine de Paris. Elles sont infaillibles pour la prompte et sûre GUERISON des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques, la leucorrhée. Chez MM. MOTHES, LAMOUREUX et C<sup>e</sup>, rue Ste-Anne, 20, au premier, à Paris, et toutes les pharmacies.

Maladies Secrètes Guérison prompte, radicale et peu coûteuse de ces maladies, par le traitement du Docteur G. ALBERT, Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, breveté du Roi, honoré de médailles et récompenses nationales, etc. R. Montorgueil, 21, Consultations Gratuites tous les jours. Nota. Le traitement du Docteur G. ALBERT est peu coûteux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement.

PATE PECTORALE ET SIROP DE NAFÉ D'ARABIE DÉPÔTS dans toutes les villes de France. ENTREPOT Rue Richelieu, 26, à Paris.

Produit susceptible d'augmentation, 5,900 francs. Mise à prix, 80,000 fr. S'adresser pour visiter la maison, au portier. Et pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Petit-Dexmier, avoué poursuivant, dépositaire des titres de propriété et d'une copie du cahier des charges; et à M<sup>e</sup> Delahogue, notaire à Paris, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 29.

SESSQUÈS, TAILLEUR, rue Neuve-des-Petits-Champs, 15. M. SESSQUÈS laisse à sa clientèle, appartenant au monde fashionable, le soin d'apprécier la bonne confection et la fini de ses ouvrages. Il croit devoir seulement rappeler au public que l'excessive prudence qu'il apporte dans le choix de ses clients, le met à l'abri de toutes chances de perte et lui permet de fixer ses prix au dessous de ceux établis par ses confrères.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> ROUBOU JEUNE, AVOUÉ rue Richelieu, 47 bis. Adjudication préparatoire, le samedi 27 février 1841. Adjudication définitive, le samedi 20 mars 1841.

PATE pectorale de BAUDRY, Pharmacien, rue Richelieu, 44. Ce bonbon pectoral, breveté du roi, calme promptement la toux et fortifie la poitrine. Les premiers médecins lui accordent une préférence marquée. Par boîtes de 1 fr. 50 c. et de 3 fr.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> GLANDAZ, AVOUÉ, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 87. Vente par suite de baisse de mise à prix au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Fould, notaire à Paris, rue Saint-Marc-Feydeau, 24, heure de midi.

ÉPIILATOIRE Breveté. M<sup>me</sup> DUSSER, rue du Coq-Saint-Honoré, 13, au 1<sup>er</sup>. Reconnu, après examen fait, le seul qui détruit entièrement le poil et le duvet sans altérer la peau; supérieur aux poudres et ne laisse aucune racine : 10 fr. (On garantit l'effet.) Envois. (Affranchir.)

EAU O'MEARA pour les MAUX DE DENTS. 1 fr. 75 c. à la Pharmacie-Plâtrerie, place des Petits-Pères, 3, à Paris, et dans toutes les villes.

PUBLICATIONS LÉGALES. Sociétés commerciales. D'un acte passé devant M<sup>e</sup> Fould, notaire à Paris, qui en a gardé minute et son collègue, les 3 et 4 février 1841, enregistré; Il appert ce qui suit: M. Léon-Zacharie ZACHARIE, banquier, demeurant à Boulogne-sur-Mer, a formé une société en commandite qui a pour objet l'exploitation d'un ou plusieurs services de diligences pour le transport des voyageurs et marchands de Boulogne-sur-Mer à Paris et retour, et les autres points de la route que l'administration jugerait convenable d'exploiter. La raison sociale est Léon ZACHARIE et C<sup>e</sup>.

REDDITION DE COMPTES. MM. les créanciers composant l'union de la faillite du sieur DEJOU, fondeur, rue Pierre-Levée, 15, sont invités à se rendre le 25 février à 1 heure précise, au palais du Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 de la loi du 28 mai 1838, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débiteur, le clerc et l'arbitre, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli (N<sup>o</sup> 137 du gr.).

TRIBUNAL DE COMMERCE. DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugemens du Tribunal de commerce de Paris, du 16 février courant, qui déclarent la faillite ouverte et en fixent provisoirement l'ouverture audit jour: Du sieur DECOURCELLES et C<sup>e</sup>, droguistes, le sieur Decourcelles tant en qualité de gérant qu'en son nom personnel, demeurant au siège, rue des Lombards, 16, nomme M. Lévaiguer juge-commissaire, et M. Sergent, des Filles-Saint-Thomas, 17, syndic provisoire (N<sup>o</sup> 2177 du gr.).

BOURSE DU 17 FÉVRIER. 5 0/0 compl. 112 20 pl. ht. pl. bas 112 20 — Fin courant 112 15 112 25 112 10 112 10 3 0/0 compl. 76 10 76 10 75 90 76 — — Fin courant 76 10 76 15 75 90 76 — — Naples compt. 101 60 101 60 101 60 101 60 — — Fin courant 101 75 101 75 101 75 101 75